

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2023**

Date de convocation : vendredi 3 novembre 2023

Délibération n° CC_2023_210
Nomenclature : 8.7.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 51

Votants : 56

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme
GARDELLE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à
M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à
Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent
DAVIET à M. Ammar BERDAI, Mme Véronique
TORCHUT à Mme Evelyne PARISI
Ne prend pas part au vote : 1

OBJET : Association Vélo et Territoires -
Désignation d'un représentant titulaire et d'un
représentant suppléant

Le 9 novembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 17h30, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Eric BIGOT, M. Gérard PERRIN, Mme Françoise DURAND, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Eric BIGOT

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le vélo est un mode de transport alternatif à la voiture individuelle permettant à la fois de diminuer la congestion urbaine, d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages, d'améliorer la condition physique et la santé des usagers, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air et de redynamiser les bourgs et centre-ville.

Créé en 1999 par et pour les territoires, Vélo & Territoires est un réseau de près de 200 adhérents mobilisés dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo de 2030. L'association a pour mission de :

- Développer 100 000 km de maillage cyclable structurant supplémentaires,

- Achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires,
- Faire du vélo un outil de mobilité à part entière,
- Atteindre 12 % de part modale,
- Quadrupler les financements vélo,
- Porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo.

Par délibération du 9 octobre 2023, le Bureau communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'Association Vélos et Territoires pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. En adhérant à cette association, la Communauté d'agglomération participera à un réseau dynamique et reconnu et pourra accéder à une expertise sur le vélo.

Au sein de l'association composée de Départements, de Régions, et d'EPCI, l'Agglomération de Saintes en sa qualité de membre adhérent relève du collège des « EPCI - Établissements Publics de Coopération Intercommunale, autres groupements de collectivités et aux communes » et dispose à ce titre d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Il convient dès lors de procéder à la désignation de ses représentants. Il est proposé au Conseil Communautaire la candidature de Monsieur Philippe DELHOUME comme représentant titulaire de l'Agglomération de Saintes au sein de l'association Vélo et Territoires et celle de Monsieur Jean Marc AUDOUIN comme représentant suppléant.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, I, 2°, c) relatif à l'Organisation de la Mobilité,

Vu la délibération n° CC_2023_36 du Bureau Communautaire du 9 octobre 2023 approuvant l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Saintes à l'association Vélo et Territoires,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'agglomération de Saintes pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Vélo et Territoires,

Considérant qu'est proposé Monsieur Philippe DELHOUME comme représentant titulaire,

Considérant qu'est proposé Monsieur Jean-Marc AUDOUIN comme représentant suppléant,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de désigner** Monsieur Philippe DELHOUME comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération de Saintes pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Vélo et Territoires, lequel pourra être désigné par l'assemblée générale comme représentant des membres adhérents du collège « EPCI - Établissements Publics de Coopération Intercommunale, autres groupements de collectivités et aux communes » au sein du conseil d'administration de l'association.

- **de désigner** Monsieur Jean-Marc AUDOUIN comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Vélo et Territoires et au sein du conseil d'administration de l'association.

- **de charger** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Transports et de la Mobilité de la notification de la présente délibération à l'Association Vélos et Territoires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte au scrutin secret, à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention
- 1 élu ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

M. Eric BIGOT



Le Président,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.